

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1702

11 juin 2016

### SOMMAIRE

2M S.à r.l. ....	81673	Simandir S.A. ....	81667
Aggregate Holdings S.A. ....	81695	Simeda ....	81667
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A. ....	81696	Sparinvest ....	81667
Allianz Finance VII Luxembourg S.A. ....	81695	Sparinvest SICAV-SIF ....	81668
Beechbrook Mezzanine II S.à r.l. ....	81677	Starfactory Football Management S.A. ....	81668
Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl ....	81689	Summit Partners GE VIII-B CLYP S.à r.l. ..	81654
Continental Holdings S.A. ....	81650	Symphonia S.à r.l. ....	81664
Etoile Développement I S.A. ....	81696	Targaryen Security 2 S.A. ....	81668
Infrastructure PPP Africa Management S.A. .....	81681	T.C. Constructions s.à r.l. ....	81674
NDPB Ventures S.A. ....	81676	TE Holding S.à r.l. ....	81669
Olympic Ventures S. à r.l. ....	81677	Thore S.A., SPF ....	81669
Oppenheim Asset Management Services S. à r.l. ....	81677	T-I Holdings S.à r.l. ....	81675
Polowanie S.A. ....	81691	TRIUA Luxembourg S.à r.l. ....	81669
Prodware Luxembourg S.à r.l. ....	81675	Tsemah S.A. ....	81670
Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l. ....	81675	TW Life II S.à r.l. ....	81670
QGold S.à r.l. ....	81676	TW Life I S.à r.l. ....	81670
Salhouse Holding S.à r.l. ....	81664	Werimmo-Luxembourg S.A. ....	81671
Samsonite International S.A. ....	81664	WFS Holding I S.à r.l. ....	81654
SGG Fund Management S.A. ....	81666	Wolf Europe S.A. SPF ....	81671
SGG Fund Management S.A. ....	81665	Wolf Europe S.A. SPF ....	81673
Sheringham Holding S.à r.l. ....	81666	XATICO Group S.à r.l. ....	81673
		Zephira ....	81673

**Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.197.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CONTINENTAL HOLDINGS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 18197, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc ELTER, then notary residing in Luxembourg, on 5 March 1981, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 88 of 2 May 1981, amended for the last time by a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg on 12 December 2013, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 513 of 26 February 2014.

The Meeting is presided by Mr Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, with professional address in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The Chairman appoints as secretary Mrs Jacqueline BERNARDI, private employee, with professional address in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The Meeting elects as scrutineer Mr François FABER, Bachelor Arts in International Business, residing professionally at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of article 7 of the by-laws to be read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to amend article 7 of the by-laws to be read as follows:

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CONTINENTAL HOLDINGS S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 18197, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 88 du 2 mai 1981, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 513 du 26 février 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FABER, J. BERNARDI, F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 mars 2016 2LAC/2016/6253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084713/222.

(160052375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

---

**WFS Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.064.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016085037/14.

(160052064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

---

**Summit Partners GE VIII-B CLYP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 205.115.

---

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of March.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P., a limited partnership, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884798,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered Office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Summit Partners GE VIII-B CLYP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by two million (2.000.000) shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**C. Decisions of the shareholders****Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers"). Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

#### **Art. 18. Dealing with third parties.**

18.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, (ii) or if the Company has several managers, or by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

### **E. Audit and supervision**

#### **Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

#### **Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased

by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata their shareholding.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The two million (2,000,000) new shares issued, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, have been subscribed by Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P., aforementioned, for the price of twenty one thousand two hundred forty-two US dollars sixty cent US dollars (USD 21,242.60).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of:

- twenty thousand four hundred ninety-seven (20,497) class B ordinary shares held by Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P. in Calypso Group Lux S.C.A.;
- six hundred sixty-five (665) class B shares held by Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P. in Calypso Lux GP S.à r.l.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty one thousand two hundred forty-two US dollars sixty cent US dollars (USD 21,242.60) consists of twenty thousand US dollars (USD 20,000) for the share capital and one thousand two hundred forty-two US dollars sixty cent US dollars (1,242.60) for the share premium.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2341 Luxembourg, 5 Rue du Plébiscite.

The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- (i) Scott Collins, born in Michigan (United States of America) on 26 June 1965, professionally residing at 3, Old Burlington Street, W1S 3AE London, United Kingdom, is appointed as Class A Manager;
- (ii) Robin Devereux, born in New York (United States of America) on 9 March 1959, professionally residing at 222, Berkeley Street, 02116 Boston, Massachusetts, United States of America, is appointed as Class A Manager;
- (iii) Abdoulie Jallow, born in Fajara (Gambia) on 12 February 1975, professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed as Class B Manager;
- (iv) Séverine Lambert, born in Virton (Belgium) on 20 September 1980, professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed as Class B Manager; and
- (v) Pamela Valasuo, born in Borga Ik (Finland) on 26 May 1975, professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed as Class B Manager .

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P., une société en commandite, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro 4884798,

dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social.**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Summit Partners GE VIII-B CLYP S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10 Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

##### **Art. 13 Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

##### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

##### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de Gérance. En son absence, le conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de Gérance.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de Gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou (ii) par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

17.2 Les décisions du gérant unique sont constatées par procès-verbal signé par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autres, sont signés par le gérant unique.

#### **Art. 18. Rapports avec les tiers.**

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, (ii) ou si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, ou (iii) la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19 Commissaire(s).**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels et distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais

diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les deux millions (2.000.000) nouvelles parts sociales émises, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacune, ont été souscrites par Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P., susmentionné, pour un prix de souscription de vingt et un mille deux cent quarante-deux US dollars soixante centimes (USD 21.242,60).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en:

- vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (20,497) actions de catégorie B détenues par Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P. dans la société Calypso Group Lux S.C.A.; et
- six cent soixante-cinq (665) actions de catégorie B détenues par Summit Partners Growth Equity Fund VIII-B, L.P. dans la société Calypso Lux GP S.à.l.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt et un mille deux cent quarante-deux US dollars et soixante centimes (USD 21.242,60) consiste en vingt mille US dollars (USD 20.000) pour le capital social et mille deux cent quarante-deux US dollars et soixante centimes (USD 1.242,60) pour la prime d'émission.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2341 Luxembourg, 5, Rue du Plébiscite.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - (i) Scott Collins, né au Michigan (États-Unis d'Amérique), le 26j 1965, résidant professionnellement au 3, Old Burlington Street, W1S 3AE Londres, Royaume-Unis, est désigné comme gérant de catégorie A;
  - (ii) Robin Devereux, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 9 mars 1959, résidant professionnellement au 222, Berkley Street, 02116 Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique, est désigné comme gérant de catégorie A;
  - (iii) Abdoulie Jallow, né à Fajara (Gambie), le 12 février 1975, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est désigné comme gérant de catégorie B;
  - (iv) Séverine Lambert, née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est désignée comme gérant de catégorie B; et
  - (v) Pamela Valasuo, née à Borga Ik (Finlande), le 26 mai 1975, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est désigné comme gérant de catégorie B.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088644/534.

(160056932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Symphonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.663.

—  
*Extrait des résolutions du gérant unique en date du 4 avril 2016*

Suite aux résolutions du gérant unique prises en date du 4 avril 2016, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 4 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088646/14.

(160056323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Salhouse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.145.

—  
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 09 décembre 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Acceptation de la démission de Deloitte Audit S.à r.l. en tant que Réviseur d'entreprises agréé à compter du 17 février 2014.

- Nomination de KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, en tant que Réviseur d'entreprises agréé à compter du 17 février 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2016088647/19.

(160056311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Samsonite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088648/10.

(160056177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**SGG Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 201.329.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SGG Fund Management S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 201329, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 18 janvier 2016.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ellen KOSKA, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) à deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000) par l'émission de 150.000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Libération des actions nouvellement créées par un versement de 150.000 euros (cent cinquante mille euros).

2. Modification de l'art. 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000) représenté par deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1).

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 150.000 (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) à deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

*Souscription et libération*

L'assemblée constate que les 150.000 (cent cinquante mille) actions ont été souscrites et libérées intégralement par l'actionnaire unique de la Société moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000) représenté par deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1). »

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LANNERS, E. KOSKA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 mars 2016. 2LAC/2016/6920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016088653/70.

(160056583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**SGG Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016088654/14.

(160056865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Sheringham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.350.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2016, les décisions suivantes ont été prises:

- Acceptation de la démission de Deloitte Audit S.à r.l. en tant que Réviseur d'entreprises agréé à compter du 17 février 2014.

- Nomination de KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, en tant que Réviseur d'entreprises agréé à compter du 17 février 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2016088655/19.

(160056310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Simandir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.089.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2016*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088656/21.

(160056652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Simeda, Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.968.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016*

Il a été décidé à l'unanimité des voix:

- de révoquer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la société «EUROLUX AUDIT S.à r.l.», avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 103.972, de son mandat de commissaire aux comptes.

- décide de nommer la société anonyme «Grant Thornton Lux Audit», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89 A, Pafbruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 183.652, en qualité de réviseur d'entreprise, à partir de l'exercice social 2015.

Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 avril 2016.

*Pour SIMEDA S.A.*

Société Anonyme

THG Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016088658/21.

(160056217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 83.976.

*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016*

Nominations statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016 a:

- renouvelé les mandats de:

\* Monsieur Torben Henning NIELSEN, Gildringeparken 19, DK-4690 Haslev

\* Monsieur Guy HOFFMANN, 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

\* Monsieur Richard JACQUÉ, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

\* Monsieur Jørn KIRKEGAARD, 6, Beim Fuussebuur, L-5364 Schrassig

\* Monsieur Per NOESGAARD, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.  
- décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises DELOITTE Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2017.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016088670/23.

(160056809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Sparinvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 165.126.

*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016*

Nominations statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016 a:

- renouvelé les mandats de:

\* Monsieur Henrik LIND-GRØNBÆK, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

\* Monsieur Per NOESGAARD, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

\* Monsieur Richard JACQUÉ, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2017.

- décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises DELOITTE Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2017.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016088671/21.

(160056808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Starfactory Football Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.901.

*Extrait de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> mars 2016*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Franco IOVINO de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué avec effet au 29.02.2016.

L'Assemblée décide de nommer Madame Mélanie SAUVAGE, avocate, avec adresse professionnelle au 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 29.02.2016. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016088674/15.

(160056170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Targaryen Security 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.900.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 30 mars 2016*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2016 que le mandat de Ernst & Young, ayant son siège social au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, agissant en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016088679/14.

(160056317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société, Talisman Energy Inc. a changé sa dénomination en Repsol Oil & Gas Canada Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TE HOLDING S.À R.L.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016088684/12.

(160056854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Thore S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.213.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2016*

*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15/02/2016.

*Quatrième résolution:*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Gerdy ROOSE, expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, demeurant professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Lionel COUPE, directeur de sociétés, né le 21 août 1973 à Valenciennes (France), demeurant professionnellement au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra effet à compter des présentes et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THORE S.A. S.P.F

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2016088688/22.

(160056191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**TRIUVA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.381.

*I. Rücktritt*

Herr Steffen RICKEN ist mit Wirkung zum 29. Februar 2016 von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.

*II. Auszug aus den schriftlichen Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 31. März 2016*

am 31. März 2016 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Steffen RICKEN von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 29. Februar 2016;

- Bestellung von Herrn Wenzel Rochus Benedikt HOBERG, geboren am 13. September 1969 in Berlin, Deutschland, geschäftsansässig in 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für unbestimmte Zeit.

Somit setzt sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Herr Dr. Matthias EDER
- Herr Cyril Amos SCHELLING
- Frau Irmgard LINKER
- Herr Mag. Andreas ROSENBERGER
- Herrn Wenzel Rochus Benedikt HOBERG

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. April 2016.

TRIUVA Luxembourg S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2016088692/28.

(160056557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Tsemah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.183.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2016*

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 45, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15/02/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSEMAH S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016088693/14.

(160056651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**TW Life I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.708.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Mark NIU, gérant unique de la Société, est désormais la suivante:

- 16, Highfield Glen, 92618 Irvine, Californie, États-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

TW Life I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016088694/16.

(160056278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**TW Life II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.707.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Mark NIU, gérant unique de la Société, est désormais la suivante:

- 16, Highfield Glen, 92618 Irvine, Californie, États-Unis d'Amérique  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

TW Life II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016088695/16.

(160056279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Werimmo-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 31.947.

*Extrait du P-V de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration du 11 avril 2014*

L'assemblée générale nomme à l'unanimité pour une durée de 3 années aux postes d'administrateurs:

- Compagnie Financière de Neufcour SA, rue Churchill, 26 à B 4624 Romsée (Fléron) – Belgique et représentée par M. Noël Dessard (rue du Fays, 28 - B 4140 Sprimont - Belgique);

- Bouille SA, rue Churchill, 26 à B 4624 Romsée (Fléron) - Belgique et représentée par Mme Nathalie Galand (rue Fontaine Saint-Pierre, 2 - B 5330 Assesse - Belgique);

- Valloo Consult SPRL, rue Croix Henrard, 26 à B 4140 Gomzè-Andoumont - Belgique et représentée par M. Jacques Janssen (Rue Croix Henrard, 26 - B 4140 Gomzè-Andoumont - Belgique).

L'assemblée générale nomme à l'unanimité pour une durée de 3 années au poste de commissaire aux comptes Finaudit SC-SPRL, avenue Van Genegen, 20 - B 1150 Bruxelles - Belgique, représentée par M. Thierry Hocepied.

Le conseil d'administration nomme à l'unanimité pour une durée de 3 années Valloo Consult SPRL, rue Croix Henrard, 26 à B 4140 Gomzè-Andoumont - Belgique et représentée par M. Jacques Janssen (Rue Croix Henrard, 26 - B 4140 Gomzè-Andoumont - Belgique) au poste d'administrateur délégué.

Ces mandats viendront à échéance à l'assemblée générale de 2017.

*Pour la Compagnie Financière de Neufcour SA / Pour la Sprl Valloo Consult*

Noël Dessard / Jacques Janssen

Référence de publication: 2016088746/23.

(160056862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Wolf Europe S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 120, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 203.835.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg..WOLF EUROPE S.A., SPF., établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 120, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 203835 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ellen KOSKA, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 73.500,- (soixante-treize mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents euros) à EUR 105.000,- (cent cinq mille euros) par l'émission de 735 (sept cent trente-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et libération de cette souscription par la conversion d'une partie de la créance actionnaire, à hauteur de EUR 73.500,- (soixante-

treize mille cinq cents euros), telle qu'elle apparaît au bilan intermédiaire arrêté au 1 mars 2016 et sur base du rapport rédigé par la société AUDIT CENTRAL S.à r.l. 295, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange;

2. Modification de l'art. 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à EUR 105.000 (cent et cinq mille euros), représenté par 1.050 (mille cinquante) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 73.500,- (soixante-treize mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents euros) à EUR 105.000,- (cent cinq mille euros) par l'émission de 735 (sept cent trente-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été intégralement libérée par l'actionnaire unique, savoir la société anonyme "SGG S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, à concurrence EUR 73.500,- (soixante-treize mille cinq cents euros) existant à son profit et à charge de la Société.

#### *Evaluation - Rapport de l'apport*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 24 mars 2016 par le réviseur d'entreprises indépendant "AUDIT CENTRAL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg, lequel rapport, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au total des 735 actions de WOLF EUROPE S.A., SPF d'une valeur nominale de 100 euros chacune à émettre en contrepartie.»

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à EUR 105.000 (cent et cinq mille euros), représenté par 1.050 (mille cinquante) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LANNERS, E. KOSKA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 mars 2016. 2LAC/2016/6918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016088748/82.

(160056723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Wolf Europe S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 120, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 203.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016088749/14.

(160057009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**XATICO Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 120.983.

Die Koordinierten Statuten vom 17. März 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, der 05. April 2016.

Référence de publication: 2016088750/11.

(160056630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Zephira, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 96.611.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 10 Mars 2016 que:

- L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Maître Daniel PHONG en tant que dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016088755/14.

(160056628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**2M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.232.

L'an deux mille seize, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur Maurice SASSON, employé privé, demeurant à L-1349 Luxembourg, 36, Rue Christophe Colomb, agissant tant en sa qualité de

(i) gérant unique de «DP, SARL», société à responsabilité limitée dénommée, pouvant agir sous l'enseigne commerciale: «ADRESSE IMMOBILIERE SARL», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.508, et

(ii) mandataire de Racines S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.349, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des comparantes, restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "2M S.à r.l.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186.232

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1635 du 25 juin 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer de pouvoir de signature statutaire de la Société, et en conséquence de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, le gérant technique dispose de tous les pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte, par vote spéciale, la démission du gérant Moshé BAHBOUT, et lui consent décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique:

Monsieur Maurice SASSON, employé privé, demeurant à L-1933 Luxembourg 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de 1.000,- EUR, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maurice SASSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 mars 2016. Relation GAC/2016/2289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016088757/51.

(160056930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

#### **T.C. Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4809 Rodange, 16, rue Julien Gaspar.

R.C.S. Luxembourg B 182.760.

#### *Extrait de l'assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> janvier 2016, représentant l'intégralité du capital social, a pris acte des décisions suivantes:

1. la société accepte la démission du gérant technique, Monsieur Jean Rico MAROCHI avec effet immédiat à ce jour.

2. la société accepte la nomination du nouveau gérant technique, Monsieur Joao Paulo BORGES ARAÚJO, né le 29 septembre 1970 à Valdosende - Terras de Bouro (Portugal), demeurant à L-4809 Rodange, 16, rue Julien Gaspar avec effet immédiat à partir de ce jour pour une durée indéterminée.

3. la société accepte la continuation du gérant administratif, Monsieur Antonio Joaquim CAMPOS pour une durée indéterminée.

4. la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088677/19.

(160056379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.007.

*Extrait du Conseil de Gérance du 17 mars 2016*

Le Conseil accepte la nomination en tant que gérant de classe B de:

- Monsieur Peter O'Hagan, né le 7 mai 1962 à Ottawa/Ontario, Canada avec adresse professionnelle à 19-21 route d'Arlon, L - 8009 Strassen avec effet au 17 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

S. Weber

*Le Secrétaire*

Référence de publication: 2016088678/14.

(160056643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Prodware Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 104.768.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2016 de la société PRODWARE Luxembourg S.à r.l. que:

PRODWARE S.A., société anonyme de droit français, en sa qualité d'associé détenant l'intégralité des parts sociales de la société PRODWARE Luxembourg S.à r.l., marque son accord et donne son agrément à céder lesdites parts sociales dans leur intégralité, à Monsieur Luc Jacques POUYER, de nationalité française, né le 22 septembre 1956 à Casablanca (Maroc), demeurant 10 allée du Garde Messier, 91370 Verrières Le Buisson, France.

Après la cession mentionnée ci-dessus (première résolution), le capital social de la société PRODWARE Luxembourg S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, sera réparti comme suit:

Monsieur Luc Jacques POUYER . . . . .	<u>100 parts sociales</u>
Total cent parts sociales . . . . .	<u>100 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2015.

Référence de publication: 2016088604/19.

(160056531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.784.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 mars 2016*

1. M. Omer Abdulaziz H A Al-Marwani a démissionné de son mandat de gérant A, avec effet au 30 mars 2016.
2. M. Jean-Christophe Dauphin a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 30 mars 2016.
3. M. Ahmed Ali H A Al-Hammadi, administrateur de sociétés, né le 25 avril 1981 à Doha (Qatar), demeurant professionnellement à Diplomatic Area Street, West Bay, bâtiment Q-Tel Tower, étage 8<sup>th</sup> Floor, Doha, Qatar, a été nommé comme gérant A, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.
4. M. Khaled Sultan K Kh Al-Rabban, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1985 à Doha (Qatar), demeurant professionnellement à Diplomatic Area Street, West Bay, bâtiment Q-Tel Tower, étage 8<sup>th</sup> Floor, Doha, Qatar, a été nommé comme gérant A, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

5. M. Ahmad Mohammed F Q Al-Khanji, né le 21 octobre 1984 à Doha (Qatar), demeurant professionnellement à Diplomatic Area Street, West Bay, bâtiment Q-Tel Tower, étage 8<sup>th</sup> Floor, Doha, Qatar, a été nommé comme gérant A, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

6. Mme Léonie Toulemonde, administrateur de sociétés, née le 13 juillet 1986 à Roubaix (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérante B, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

7. M. Olivier Compe, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1977 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

8. M. Jean-Marc Mc Lean, administrateur de sociétés, né le 13 mars 1976 à Port D'Espagne (Trinité et Tobago) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2016088607/33.

(160056176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**QGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.716.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.849.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 mars 2016*

1. M. Omer Abdulaziz H A Al-Marwani a démissionné de son mandat de gérant A, avec effet au 30 mars 2016.

2. M. Ahmed Ali H A Al-Hammadi, administrateur de sociétés, né le 25 avril 1981 à Doha (Qatar), demeurant professionnellement à Diplomatic Area Street, West Bay, bâtiment Q-Tel Tower, étage 8<sup>th</sup> Floor, Doha, Qatar, a été nommé comme gérant A, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

3. M. Khaled Sultan K Kh Al-Rabban, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1985 à Doha (Qatar), demeurant professionnellement à Diplomatic Area Street, West Bay, bâtiment Q-Tel Tower, étage 8<sup>th</sup> Floor, Doha, Qatar, a été nommé comme gérant A, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

4. M. Ahmad Mohammed F Q Al-Khanji, né le 21 octobre 1984 à Doha (Qatar), demeurant professionnellement à Diplomatic Area Street, West Bay, bâtiment Q-Tel Tower, étage 8<sup>th</sup> Floor, Doha, Qatar, a été nommé comme gérant A, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

5. Mme Léonie Toulemonde, administrateur de sociétés, née le 13 juillet 1986 à Roubaix (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérante B, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

6. M. Olivier Compe, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1977 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 30 mars 2016, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *QGold S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2016088608/29.

(160056300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**NDPB Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 166.965.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 05 Avril 2016:*

1) L'Actionnaire unique décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick BUHANNIC, demeurant au 81, Rue de Verdun, F-92510 Suresnes, FRANCE;

- Monsieur Luc BUHANNIC, demeurant au 81, Rue de Verdun, F-92510 Suresnes, FRANCE.  
2) L'Actionnaire unique décide de réduire le nombre d'Administrateur de la Société de 3 à 1.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NDPB Ventures S.A.

Référence de publication: 2016088569/14.

(160056885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Olympic Ventures S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.037.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Mark NIU, gérant unique de la Société, est désormais la suivante:

- 16, Highfield Glen, 92618 Irvine, Californie, États-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Olympic Ventures S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016088576/16.

(160056277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Oppenheim Asset Management Services S.à r.l. abgehalten am 31. März 2016 am Sitz der Gesellschaft*

1. Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Marco Schmitz sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates zum 11. Februar 2016 niedergelegt hat.

2. Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Holger Naumann und Herr Dr. Wolfgang Leoni ihre Mandate als Mitglieder des Verwaltungsrates zum Ablauf des 31. März 2016 niederlegen.

3. Es wird beschlossen, dass mit Wirkung zum 01. April 2016 die Herren Heinz-Wilhelm Fesser, ansässig in D-64665 Alsbach, Brückenweg 13, und Florian Stanienda, beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt, Mainzer Landstraße 11-17, als Mitglieder in den Verwaltungsrat aufgenommen werden. Die Mandatierung der Herren Fesser und Stanienda erfolgt bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2020 stattfindet und über das zum 31.12.2019 endende Geschäftsjahr entscheidet.

4. Es wird beschlossen, dass mit Wirkung vom 01. April 2016 Herr Dr. Matthias Liermann als Vorsitzender des Verwaltungsrates ernannt wird. Die Mandatierung von Herrn Dr. Liermann erfolgt bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2020 stattfindet und über das zum 31.12.2019 endende Geschäftsjahr entscheidet.

5. Es wird festgestellt, dass sich der Verwaltungsrat der Oppenheim Asset Management Services S.à r.l. demnach ab dem 01. April 2016 wie folgt zusammen setzt:

Herr Dr. Matthias Liermann / Herr Heinz-Wilhelm Fesser / Herr Florian Stanienda.

*Vorsitzender / - / -*

Référence de publication: 2016088578/24.

(160056266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 128.385,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.669.

In the year two thousand sixteen, on the sixteenth of March.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership, having its registered office at 43-45 Dorset Street, 2<sup>nd</sup> Floor, London W1U 7NA, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP015457, represented by its general partner, Beechbrook Mezzanine II GP LP, a Scottish limited partnership having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland and registered with the Companies House under number SL012616, itself represented by its general partner, Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, a Scottish limited company having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland and registered with the Companies House under number SC447073,

hereby represented by Oana Millich, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 178.669 and having a share capital of EUR 96,328.- (ninety-six thousand three hundred and twenty-eight Euro) (the “Company”). The Company was incorporated on 27 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who was the depositary of the deed of incorporation, published on 30 August 2013 in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* (the “*Mémorial C*”) under number 2110. The articles of association of the Company (the “Articles”) were amended on various occasions and for the last time on 19 January 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, published on 13 March 2015 in the *Mémorial C* under number 705.

Article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (“Article 200-2”) provides that a sole shareholder of a *société à responsabilité limitée* shall exercise the powers of the general meeting and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, represented as stated above, passed the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and requested the undersigned notary to record such resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 32,057.- (thirty-two thousand and fifty-seven Euro) by way of the issuance of 32,057 (thirty-two thousand and fifty-seven) new class A shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the “New Class A Shares”), together with a share premium attached to such New Class A Shares equal to EUR 32,024,943.- (thirty-two million twenty-four thousand nine hundred and forty-three Euro), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 96,328.- (ninety-six thousand three hundred and twenty-eight Euro), represented by 96,328 (ninety-six thousand three hundred and twenty-eight) class A shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to an amount of EUR 128,385.- (one hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty-five Euro), represented by 128,385 (one hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty-five) class A shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

#### *Subscription - payment*

The appearing party, represented as aforementioned, declares to:

- (i) subscribe to all the New Class A Shares; and
- (ii) pay up in full all the New Class A Shares by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 32,057,000.- (thirty-two million fifty-seven thousand Euro) (the “Contribution in Kind”), with payment of a total share premium attached to such New Class A Shares in an amount of EUR 32,024,943.- (thirty-two million twenty-four thousand nine hundred and forty-three Euro).

The value of the Contribution in Kind has been certified to the notary public by a valuation certificate dated 16 March 2016 (the “Report”) pursuant to which on the date hereof, the aggregate value of the contributed receivable is equal to EUR 32,057,000.- (thirty-two million fifty-seven thousand Euro). A copy of the Report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to allocate the amount paid for the New Class A Shares as follows:

- (i) EUR 32,057.- (thirty-two thousand and fifty-seven Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 32,024,943.- (thirty-two million twenty-four thousand nine hundred and forty-three Euro) to the share premium account of the Company attached to the class A shares of the Company.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to EUR 128,385.- (one hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty-five Euro), represented by 128,385 (one hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty-five) class A shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

**Art. 6. Issued Capital. (First paragraph)** . “The issued capital is set at EUR 128,385.- (one hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty-five Euro), represented by 128,385 (one hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty-five) class A shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the “Class A Shares”).”

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le seizième jour du mois de mars.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Beechbrook Mezzanine II L.P., une limited partnership de droit anglais, ayant son siège social sis au 43-45 Dorset Street, 2e étage, Londres W1U 7NA, Royaume Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP015457, et représentée par son general partner, Beechbrook Mezzanine II GP LP, une limited partnership de droit écossais ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SL012616, elle-même représentée par son general partner, Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, une société de droit écossais ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SC447073,

ici représenté par Oana Millich, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique»), de Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 96.328 EUR (quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.669 (la «Société»). La Société a été constituée le 27 juin 2013 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg lequel a été le dépositaire de l'acte de constitution, publié le 30 août 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 2110. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et, pour la dernière fois, le 19 janvier 2015, suivant un acte notarié dressé par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, et publié au Mémorial C sous le numéro 705 du 13 mars 2015.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (l'«Article 200-2») prévoit, dans le cadre d'une société à responsabilité limitée, qu'un associé unique exercera les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés et les décisions de l'associé unique seront inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, représenté selon les modalités susmentionnées, a adopté les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 32.057,- EUR (trente-deux mille cinquante-sept Euros) par l'émission de 32.057 (trente-deux mille cinquante-sept) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A»), ensemble avec une prime d'émission rattachée auxdites Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A égale à 32.024.943,- EUR (trente-deux

millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 96.328,- EUR (quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit Euros), représenté par 96.328 (quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune, à un montant de 128.385,- EUR (cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros), représenté par 128.385 (cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

#### *Souscription - paiement*

La partie comparante, représentée selon les modalités susmentionnées, déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A; et

(ii) libérer entièrement l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par voie d'apport en nature d'un montant total de 32.057.000,- EUR (trente-deux millions cinquante-sept mille Euros) (l'«Apport en Nature») dont un montant total de 32.024.943,- EUR (trente-deux millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois Euros) représente la prime d'émission rattachée aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A.

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée au notaire instrumentaire par un certificat de valorisation daté du 16 mars 2016 (le «Certificat») selon lequel en date des présentes, la valeur globale des créances apportées équivaut à un montant de 32.057.000,- EUR (trente-deux millions cinquante-sept mille Euros). Une copie du Certificat après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte.

L'Associé Unique décide d'affecter le paiement des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de la manière suivante:

(i) 32.057,- EUR (trente-deux mille cinquante-sept Euros) sont affectés au capital social de la Société; et

(ii) 32.024.943,- EUR (trente-deux millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois Euros) sont affectés au compte de prime d'émission lié aux des Parts Sociales de Catégorie A de la Société.

En raison de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 128.385,- EUR (cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq), représenté par 128.385 (cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Capital Emis. (premier paragraphe).** «Le capital émis est établi à 128.385,- EUR (cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq), représenté par 128.385 (cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»).»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Millich, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2016. Relation: EAC/2016/6928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016082503/172.

(160049431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**Infrastructure PPP Africa Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.799.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth of February,  
Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company (as defined below), exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Ms. Sofla Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 17, 2016. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the public limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Infrastructure PPP Africa Management S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 6A, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170799, established pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated July 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2199, dated September 5, 2012 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 8, 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Resolution*

The sole shareholder resolves to proceed with a restatement of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

**“Chapter I - Form, Term, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a public limited company (*société anonyme*) under the name of "Infrastructure PPP Africa Management S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The Company is incorporated for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending these articles of incorporation, as prescribed in article 22 hereof.

**Art. 3.** The Company shall serve as the unlimited shareholder (*associé gérant commandité*) to Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SICAV-FIS, a company incorporated pursuant to the laws of Luxembourg, in connection with the management of its assets and its promotion. It shall hold participations in any form whatsoever in Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SICAV-FIS and in any other company as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

**Chapter II - Capital**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending these articles of incorporation.

**Art. 6.** The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by such shareholder, the amounts paid-up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the board of directors, transfer of a share shall be completed by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

### Chapter III - General meetings of shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 3:30 p.m. (Luxembourg time) on the second Tuesday of June. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and time requirements provided for by law shall govern the notice and conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or fax or telex.

Unless otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of the law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders will also have to approve any appointment and replacement of key person as defined in the placement memorandum of Agriland Fund S.C.A., SICAV-FIS under the same quorum and majority provided by the law for the amendments of the articles of incorporation.

### Chapter IV - Administration and Management of the company

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three (3) members, divided into two (2) categories, respectively the "Category A Directors" and the "Category B Directors". The directors need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify. However a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. Any director may also be re-elected for successive terms.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must call a general meeting of shareholders without delay in order to fill such vacancy.

In the event that in any meeting of the board of directors the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for writing and keeping the minutes of the meetings of the board of directors as well as of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the board of directors. In his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance prior to the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or fax or telex of each director. A special notice shall not be required for a meeting of the board of directors being held at a time and a place determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, fax, e-mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors, of which at least one (1) is a Category A Director and one (1) is a Category B Director, is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors, of which at least one (1) is a Category A Director and one (1) is a Category B Director, present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by one (1) Category A Director and one (1) Category B Director jointly. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one (1) Category A Director and one (1) Category B Director jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

**Art. 14.** The board of directors is vested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The board of directors may delegate the daily management of the Company to one or more directors, who shall be called managing directors.

**Art. 15.** The Company shall be bound towards third parties (i) by the sole signature of the managing director for any daily operation and (ii) by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director for any operation above ten thousand Euro (EUR 10,000.-).

**Art. 16.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company has any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall inform the board of directors of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Edifice Capital and YCAP or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

**Art. 17.** Each member of the board of directors, manager, officer, or employee of the Company ("Indemnified Persons") will be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law by the Company against any cost,

expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability, reasonably incurred by, or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so indemnified with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Company and the relevant Sub-Funds or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner or in material breach of the constitutive documents of the Company or any provisions of relevant service agreement. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party to the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the Company and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same.

#### **Chapter V - Financial year, Annual accounts and Distributions**

**Art. 18.** The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

**Art. 19.** The financial year of the Company shall be the calendar year beginning on 1<sup>st</sup> January and ending on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 20.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the board of directors, determine how the annual results shall be disposed of.

The board of directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The board of directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

#### **Chapter VI - Winding-up and Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Chapter VII - General provisions**

**Art. 22.** These articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended or supplemented from time to time."

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société (telle que définie ci-après), exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale conformément à l'article 67(1) deuxième alinéa de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

ici représenté par Mme Sofla Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Infrastructure PPP Africa Management S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170799, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2199, en date du 5 septembre 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 8 janvier 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

### *Résolutions*

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société, qui ont désormais la teneur suivante:

#### **«Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions dans le futur, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination d'Infrastructure PPP Africa Management S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts, tel que précisé à l'article vingt-deux des présentes.

**Art. 3.** La Société prendra la qualité d'associé gérant commandité d'Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société constituée selon les lois luxembourgeoises, en relation avec l'administration de ses avoirs et sa promotion. Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SICAV-FIS et dans toute autre société ainsi que l'administration et le développement de ces participations et l'investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du conseil d'administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

#### **Chapitre II - Capital**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du conseil d'administration et réalisées par déclaration écrite de transfert portées au registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

### Chapitre III - Assemblées générales d'actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg fixé dans l'avis de convocation, à 15h30 (heure de Luxembourg) le deuxième mardi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple de ceux présents et votants. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires devra également approuver toute désignation ou remplacement d'une personne clé tel que défini dans le placement memorandum d'AgriLand Fund S.C.A., SICAV-FIS selon les mêmes quorum et majorité prévus par la loi pour la modification des statuts.

### Chapitre IV - Administration et Gestion de la société

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, divisés en deux (2) catégories, respectivement les «Administrateurs de Catégorie A» et les «Administrateurs de Catégorie B». Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment sans cause spécifique. Un administrateur peut aussi être réélu pour des mandats successifs.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront convoquer une assemblée générale des actionnaires sans délai pour combler cette vacance.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une décision, le président aura voix prépondérante.

Dans les relations avec les tiers, le conseil d'administration a des pouvoirs étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et autoriser tous actes et opérations en rapport avec l'objet de la Société.

**Art. 12.** Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la rédaction et de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. En son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont des directeurs généraux, des directeurs généraux-adjoints ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être

administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou dans le cas de décisions par écrit approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et la participation à une réunion par de tels moyens équivaldra à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, parmi lesquels au moins un (1) est un Administrateur de Catégorie A et un (1) est un Administrateur de Catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs, parmi lesquels au moins un (1) est un Administrateur de Catégorie A et un (1) est un Administrateur de Catégorie B, présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut, unanimement, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout formera le procès-verbal donnant force probante à la décision.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence ou conjointement par un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B ou par toute personne dûment habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

**Art. 14.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a en particulier le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qualifiés dès lors d'administrateurs-délégués.

**Art. 15.** La Société sera engagée envers les tiers (i) par la seule signature de l'administrateur délégué pour toute opération quotidienne et (ii) par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B pour toute opération supérieure à dix mille Euro (EUR 10.000,-).

**Art. 16.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Edifice Capital et YCAP ou leurs filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement.

**Art. 17.** Chaque membre du conseil d'administration, dirigeant, fondé de pouvoir ou employé de la Société (les «Personnes Indemnisées») sera déchargé et aura droit à une indemnisation de la Société la plus large permise par la loi, pour tout frais, dépense (incluant les honoraires d'avocat), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement encouru par ou imposé

à cette personne relativement à une action, un procès ou poursuite (y compris toute poursuite devant un organe administratif ou législatif ou agence) auquel cette personne est partie ou autrement impliquée ou par laquelle cette personne serait menacée en raison de sa qualité présente ou passée de Personne Indemnisée; étant entendu, cependant, que cette personne ne sera pas ainsi indemnisée pour toute affaire dans laquelle il est établi que cette personne n'a pas agi de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et des Compartiments concernés ou toute affaire dans laquelle il est établi que cette personne a commis une faute lourde ou a agi en violation des documents constitutifs de la Société ou des stipulations d'un contrat de services. Nonobstant ce qui précède, des avances sur les fonds de la Société à une personne ayant droit à indemnisation en vertu du présent article, frais de justice et autres frais résultants d'une procédure légale ne seront faites que si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) la procédure légale est relative à l'exécution d'obligations ou la prestation de services par cette personne au nom et pour le compte de la Société; (2) la procédure légale a été introduite par un tiers à la Société; et (3) cette personne s'engage à rembourser les fonds avancés dans l'hypothèse où il serait définitivement établi qu'elle n'aurait pas droit à indemnisation en vertu du présent article.

La Société n'indemniserà pas les Personnes Indemnisées en cas de réclamation résultant de procédures judiciaires entre la Société et chaque membre, gestionnaire, partenaire, actionnaire, dirigeant, membre de la direction, employé, agent ou contrôleur de celle-ci.

### Chapitre V - Exercice social, Comptes annuels et Distributions

**Art. 18.** Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire. Le commissaire sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

**Art. 19.** L'exercice social de la Société sera l'année civile commençant le premier janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du conseil d'administration, la répartition des résultats annuels.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le conseil d'administration déterminera souverainement la devise dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

### Chapitre VI - Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

### Chapitre VII - Dispositions générales

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par les lois luxembourgeoises.

Tous les points non régis par les présents statuts seront soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082042/439.

(160048494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.584.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 5.10 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Burberry Luxembourg (No.2) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88584 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 July 2002, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1458 dated 9 October 2002 and lastly amended by a deed enacted on 18 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 141 dated 4 February 2004.

The sole shareholder of the Company, Burberry Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the “Sole Shareholder”), holder of 122,012 (one hundred twenty-two thousand and twelve) shares of the Company, is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 122,012 (one hundred twenty-two thousand and twelve) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,037,800 (three million thirty-seven thousand eight hundred Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 3,050,300 (three million fifty thousand three hundred Euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 121,512 (one hundred twenty-one thousand five hundred and twelve) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 40,802 (forty thousand eight hundred and two Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 42,052 (forty-two thousand fifty-two Euro) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro);

3. Approval of the subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 3,037,800 (three million thirty-seven thousand eight hundred Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 3,050,300 (three million fifty thousand three hundred Euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 121,512 (one hundred twenty-one thousand five hundred and twelve) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the “Capital Decrease”).

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of EUR 40,802 (forty thousand eight hundred and two Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 42,052 (forty-two thousand fifty-two Euro) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) (the “Legal Reserve Decrease”).

It is resolved to allocate the total amount of EUR 3,078,602 (three million seventy-eight thousand six hundred and two Euro) resulting from the Capital Decrease and the Legal Reserve Decrease to a distributable reserve of the Company (the “Allocation”).

It is finally resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Allocation and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Allocation.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the Company’s articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The issued capital of the company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up.”

There being no further business, the meeting was thereupon close.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dix mars à 17h10.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence dans la ville de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Burberry Luxembourg (No.2) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88584 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1458 en date du 9 octobre 2002, dernièrement modifié par un acte reçu le 18 décembre 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 141 en date du 4 février 2004.

L'associé unique de la Société, Burberry Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), détenteur de 122.012 (cent-vingt-deux mille et douze) parts sociales de la Société, est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 122.012 (cent-vingt-deux mille et douze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 3.037.800 EUR (trois millions trente-sept mille huit cents Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 3.050.300 EUR (trois millions cinquante mille trois cents Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), par l'annulation de 121.512 (cent-vingt-un mille cinq cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), et réduction consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 40.802 EUR (quarante mille huit cent deux Euros) afin de la réduire de son montant

actuel de 42.052 EUR (quarante-deux mille et cinquante-deux Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros);

3. Approbation de la modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.037.800 EUR (trois millions trente-sept mille huit cents Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 3.050.300 EUR (trois millions cinquante mille trois cents Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), par l'annulation de 121.512 (cent-vingt-un mille cinq cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) (la «Réduction de Capital»).

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 40.802 EUR (quarante mille huit cent deux Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 42.052 EUR (quarante-deux mille et cinquante-deux Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros) (la «Réduction de Réserve Légale»).

Il est décidé d'allouer le montant total de 3.078.602 EUR (trois millions soixante-dix-huit mille six cent deux Euros) résultant de la Réduction de Capital et de la Réduction de Réserve Légale au compte de réserve distribuable de la Société (l'«Allocation»).

Il est finalement décidé de déléguer au le conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les aspects pratiques de l'Allocation et (ii) de prendre toutes les mesures requises et toutes décisions au nom et pour le compte de la Société, afin d'exécuter tout document et faire tout acte ou action nécessaire et appropriée au non et pour le compte de la Société en lien avec l'Allocation.

*Troisième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Pétange, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082526/155.

(160050105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**Polowanie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

L'an deux mille seize, le huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "POLOWANIE S.A.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.757, constituée par-devant Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 215 de 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2010, acte publié au Mémorial C n° 392 du 28 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

2) Refonte des statuts de la société.

3) Adoption par la société d'une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour chaque points arrêtés dans l'ordre du jour.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

## Deuxième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **“Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "POLOWANIE S.A.”.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II. Capital, Actions article**

**Art. 5. -** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille six cents Euros (EUR 49.600,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance article**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'adopter une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour chaque résolution prises ci-avant.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 1.250,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation GAC/2016/1982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): BENTNER.*

Référence de publication: 2016082258/199.

(160048826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

#### **Aggregate Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 194.538.

##### — EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 23 mars 2016, que:

- Monsieur Emanuele Vecchio a démissionné de sa charge de membre du directoire de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Roberto De Luca, né à Luxembourg le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg a été nommé membre du directoire de catégorie B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016088144/17.

(160056688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

#### **Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

—  
Les statuts coordonnés au 29 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2016083344/11.

(160051062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.116.

---

Les statuts coordonnés au 29 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2016083345/11.

(160051056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**Etoile Développement I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.558.

---

EXTRAIT

En date du 31 mars 2016, M. Pascal Wagner, M. François Glück et M. Boris Litty ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet au 31 mars 2016, et M. John Jones a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 mars 2016.

Par ailleurs, il résulte de résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 31 mars 2016 les décisions suivantes:

- nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 31 mars 2016 et ce jusqu'au 31 mars 2022:

\* M. Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenhage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

\* M- Robert Van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg;

\* M. Marcus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

\* M. Alexis Prevot, né le 5 juin 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 211, Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis; et

\* M. Sultan AlHallami, né le 5 novembre 1986 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ayant son adresse professionnelle au 211, Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

- prendre note que le mandat de Société de Gestion Internationale S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société a pris fin au 31 mars 2016; et

- nommer KPMG Luxembourg, une société coopérative ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 mars 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088903/32.

(160057415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---